



La mairie en opposition avec l'avis ABF pour demande de PC

Par **SCSTEPH**, le **23/07/2015** à **10:22**

Bonjour,

Je fais construire sur un terrain hors lotissement situé en zone ABF. J'ai obtenu un avis favorable de l'ABF (Janv 2015) avec une prescription : conserver le mur existant et mettre le portail dans l'alignement.

Cependant, la mairie m'a délivré mon PC en Fév 2015 avec comme prescription d'ouvrir le mur existant et m'oblige à laisser un retrait (5X5) pour stationnement et donc de mettre mon portail en retrait.

La mairie va à l'encontre de l'avis ABF.

Quelle doit être ma position ? Sachant que la mairie doit me délivrer une attestation de conformité à la fin de ma construction. Et quand sera t il si je suis l'avis de l'ABF ?

NB : j'ai cru comprendre également qu'il y avait une nouvelle loi qui s'applique depuis le 15/07/2015 en matière d'urbanisme...on parle d'EPCI compétente..?

Merci pour votre réponse.

Cordialement